

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2007

Date de la convocation 14 mars 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Fontès
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran M Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, Canet M Jean FRADIN, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Ceyras M Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault M René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, M. Alain ALQUIER, Fontès Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Jacques FUZIER, Octon Mme Noëlle GROS, Octon M Robert ARNOU, M. Jean Luc BIROUSTE, Paulhan M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Joël AZAM, Péret M. Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, Salasc M. Jean COSTES, Salasc M Bernard FOULQUIER, M. Pierre MAROUILLAT, Usclas d'Hérault M Bernard KHON, Villeneuveville Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuveville</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean Jacques LEBREAU à M. Robert ARNOU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX Mme Colette TOUILLIER à M. Gérard SAEZ M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M. Daniel VIALA à M. Pierre OLLIER M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA</p>

Objet : Réalisation d'un bâtiment de stockage pour le service technique communautaire à ASPIRAN – Avenant n° 1 au lot 1 « Gros oeuvre » - Entreprise Le Marcory

Monsieur BILHAC rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation d'un bâtiment de stockage communautaire sur la commune d'ASPIRAN, le lot 1 « Gros oeuvre » a été confié après appel d'offres à l'entreprise Le Marcory pour un montant de 53 981.61 € H.T.

Il précise que des adaptations techniques doivent aujourd'hui être apportées au projet afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- Entrée en application d'un nouveau DTU (n°13.3) portant sur les travaux de dallages béton,
- Préconisation du bureau de contrôle : enlèvement de la couche pulvérulente,
- Comblement d'une ancienne cuve découverte en cours de chantier,
- Agrandissement de la dalle de l'aire de lavage

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus value d'un montant de 16 926.20 € HT.

Le montant du marché initial passe de 53 981.61€ HT à la somme de 70 907.81 € HT.

En conséquence, Monsieur BILHAC présente au Conseil un projet d'avenant concernant le lot « Gros œuvre » du marché concernant la réalisation d'un bâtiment de stockage communautaire sur la commune d'ASPIRAN

Monsieur BILHAC indique que la commission d'appel d'offres du 28 mars 2007 a émis un avis favorable pour ce projet d'avenant.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BILHAC, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant pour les travaux supplémentaires du lot « Gros œuvre » du marché concernant la réalisation d'un bâtiment de stockage communautaire sur la commune d'ASPIRAN.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO